

EXTRAIT DE L'ARTICLE DE L.-G. FRANCOEUR : UNE NUISANCE VENUE DU CIEL

Le Devoir - 7-12-07

J'ai passé une partie de mon enfance chez des amis qui avaient un chalet au lac à la Tortue. Le curé vitupérait contre cet «endroit de perdition» où les jeunes se réunissaient à la plage Idéale, qui était aussi un rendez-vous familial pour ceux qui n'avaient pas de chalet. Il n'y avait vraiment que les Beaver, Canso, Cessna et autres anges mécaniques volants, aux vrombissements spectaculaires, pour nous faire décrocher les yeux de tout ce qui bougeait sur la plage et nous faire rêver d'aller survoler les montagnes, vallées et rivières sauvages de la région, qui parsemaient les récits des trappeurs et des bûcherons.

Cette heureuse cohabitation entre les engins bruyants et les riverains du lac, aujourd'hui compris dans le territoire de Shawinigan depuis les fusions, a duré jusqu'en 1995. Depuis, ils sont des centaines de riverains à rêver de lance-missiles domestiques pour faire taire les deux entreprises d'aérotourisme de l'endroit, où s'est développé un problème que subissent à travers tout le Québec les riverains des lacs aux prises avec le bruit des hydravions.

Au lac à la Tortue, deux sociétés commerciales sont actives sur l'hydrobase de Bel Air Laurentien Aviation. En plus du trafic commercial qui a commencé à cet endroit en 1995, une autre société, Hydravion Aventure, s'est établie au même endroit cet automne, faisant passer le nombre d'appareils de quatre ou cinq à dix !

Ces deux sociétés font faire des tours d'avion aux touristes béats, surtout des Français fascinés par nos grands espaces sauvages, qui se réduisent toutefois de plus en plus en Mauricie avec les milliers de routes forestières jamais refermées et la multiplication des pistes de quad et de motoneige. Mais enfin, du haut des airs, l'illusion des grands espaces persiste...

Selon les relevés réalisés par les associations locales de citoyens, on a souvent enregistré plus de 100 départs et plus de 100 amerrissages par jour, soit à peu près un départ tous les quarts d'heure, et parfois davantage. Les niveaux de bruit relevés en 1997 dans une étude de Transports Canada atteignaient 101 dBA à l'extérieur, soit à peu près le niveau sonore d'une discothèque, et 75 dBA à l'intérieur des résidences voisines de l'hydrobase.

La Coalition contre le bruit réclame après 12 ans de nuisances incontrôlées l'interdiction totale des vols commerciaux à répétition.

Par ailleurs, on est ici en présence d'un dossier où les autorités en matière de santé ont tranché avec une clarté inhabituelle. En juillet dernier, la direction régionale de la Santé publique émettait un avis dans lequel elle confirmait que «le décollage et l'amerrissage des hydravions touristiques sont une nuisance à la qualité de vie des citoyens». Deux semaines plus tard, le Dr Alain Poirier, directeur national de la Santé publique et sous-ministre adjoint de la Santé du Québec, faisait savoir par écrit au sous-ministre fédéral des Transports «que cette situation compromettant le bien-être de la population riveraine était intolérable et ne pouvait plus durer indéfiniment».

(Au lac à la Tortue), les riverains disent devoir s'expatrier les fins de semaine pour avoir un peu de paix, étant dans l'impossibilité d'avoir chez eux une vie sociale normale ou la possibilité de jouir paisiblement de leur propriété et du lac.

Les priorités environnementales (devraient) encadrer l'activité économique et non l'inverse.